



HAL
open science

Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS (STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives). 2013, Université Paris Descartes. hceres-02027419

HAL Id: hceres-02027419

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027419v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université Paris Descartes

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Formations
et des diplômes

Le Directeur

Jean-Marc Geib



Evaluation des diplômes

Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Paris Descartes

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences humaines et sociales

Demande n° S3LI140006555

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
Université Paris Descartes, UFR STAPS, 1 rue Lacretelle, 75015 Paris.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La formation proposée à l'Université Paris Descartes pour la mention de licence de *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) permet l'acquisition de connaissances et de compétences liées à l'intervention dans le domaine des activités physiques et sportives. Elle comporte trois spécialités adaptées à trois secteurs d'intervention :

- Une spécialité *Education et motricité* (EM) orientée vers l'éducation physique en milieu scolaire qui propose deux parcours : le parcours *2nd degré* de la spécialité EM apporte une formation préparant à l'enseignement de l'éducation physique dans les établissements scolaires du second degré (collèges et lycées). Le parcours *1^{er} degré* de la spécialité EM prépare plus spécifiquement à l'enseignement de l'éducation physique dans les établissements primaires. Les deux parcours proposent une formation permettant également d'intervenir à des fins d'éducation physique dans le secteur périscolaire.
- Une spécialité *Activité physique adaptée et santé* (APAS), qui développe les compétences permettant de participer à la conception, à la conduite et l'évaluation de programmes de prévention, de réadaptation, d'éducation et de maintien à la santé ou/et d'intégration par l'activité physique auprès de publics à besoins spécifiques dans le secteur du handicap ou des troubles liés à l'avancée en âge.
- Une spécialité *Entraînement sportif* (ES) qui apporte des compétences d'encadrement des publics sportifs à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.

Les spécialités de cette mention de licence trouvent un prolongement dans les différents parcours du projet de master *Sciences du sport* proposé en co-habilitation entre l'Université Paris Descartes et l'Université Paris Nord, Paris 13.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* proposée par l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) en STAPS de l'Université de Paris Descartes repose sur une bonne expérience de formation dans les domaines d'activités visés. Elle s'appuie sur une équipe pédagogique pluridisciplinaire expérimentée et attentive à faire évoluer les contenus et dispositifs engagés, en prenant en compte les débouchés ainsi que les recommandations institutionnelles.

Le projet pédagogique exposé est clair. Il s'inscrit de façon cohérente dans l'offre de formation existant pour cette mention en Ile-de-France. Les contenus de formation des spécialités proposées répondent de façon appropriée aux secteurs d'intervention visés et articulent de façon équilibrée les apports des domaines scientifiques, les connaissances pratiques et technologiques des activités physiques et sportives, les connaissances additionnelles et transversales ainsi que les connaissances préprofessionnelles. La spécialisation proposée, pour les secteurs professionnels, apparaît néanmoins comme brutale dans la mesure où elle n'intervient réellement que lors de la troisième année de licence (L3), scindée en trois spécialités tubulaires. Certes, la deuxième année de licence (L2) introduit cette spécialisation par le biais d'un stage professionnel dans différents milieux au choix, mais de façon limitée et sans avoir été accompagnée par des contenus de formation spécifiques.

Le dispositif d'aide à la réussite est sensiblement renforcé dans le projet présenté à travers, notamment, une augmentation des heures de méthodologie du travail universitaire et des enseignements de mise à niveau concernant l'enseignement des activités physiques et sportives. Les compétences additionnelles et transversales prennent une part appréciable de la formation des étudiants tout en préservant la qualité de la préprofessionnalisation proposée dans chacune des filières. Le suivi des étudiants est assuré par diverses formes de tutorat, mais les modalités de fonctionnement sont insuffisamment présentées dans le dossier fourni. La mention STAPS est proposée en alternance sous contrat d'apprentissage dans le cadre d'une convention entre le CFA (centre de formation d'apprentis) omnisport et Paris-Descartes (huit étudiants concernés en 2010-2011 et cinq en 2011-2012). Par ailleurs, un effort particulier d'aménagement des études est fait pour favoriser l'accueil des sportifs de haut-niveau (48 en 2011-2012 et 57 en 2011-2012). En revanche, la mobilité des étudiants semble peu encouragée et l'on peut regretter un nombre limité d'étudiants concernés par les échanges internationaux.

Le dossier témoigne d'un dispositif d'orientation permettant d'accompagner les étudiants dans leur projet professionnel, même si l'on peut regretter le manque de progressivité de la spécialisation lors de la formation et l'absence d'indications précises sur les possibilités offertes de réorientation en L3 et entre la L3 et le master. Malgré une présentation difficile à apprécier, les taux de poursuite des étudiants en master semblent variables selon les spécialités, allant d'acceptable à relativement faible (58 % pour EM, 45 % pour APAS et 19 % pour ES). Il est également dommage que la présentation relative à l'insertion professionnelle des étudiants soit confuse et que les informations sur le devenir des étudiants selon les spécialités ou parcours soient limitées, voire absentes. Enfin, on observe que la valeur de l'échelle des crédits n'est pas égale à celle des coefficients (cf. arrêté de 2011, art. 15 qui incite à les égaliser).

Les connaissances et aptitudes attendues sont classiques pour ce type de formation (décrites dans les fiches RNCP respectives de chaque spécialité ainsi que dans les référentiels de compétences de la licence en *Sciences et techniques des activités physiques et sportives*).

Si le dossier témoigne d'un pilotage attentif à une bonne adéquation entre les débouchés potentiels et l'offre de formation ainsi qu'à un accompagnement des étudiants favorable à leur réussite, il subsiste de grandes imprécisions du point de vue du suivi des étudiants, notamment au sujet des outils d'évaluation utilisés et des modalités d'analyse des résultats qui s'avèrent insuffisants en l'état.

- Points forts :

- Une bonne connaissance des attentes en matière de professionnalisation et un projet pédagogique globalement adapté.
- Un effort appréciable de soutien apporté aux étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel.
- Des contenus de formation équilibrés entre les apports disciplinaires, les outils et les apports préprofessionnels.

- Points faibles :
 - Un suivi de cohorte imprécis, non décliné au niveau des spécialités ou des parcours, avec des informations limitées sur le devenir des sortants non diplômés et sur le devenir des diplômés en lien avec les masters correspondants.
 - La spécialisation est engagée de façon brutale lors de la troisième année de licence proposant des contenus de formation tubulaires et scindés selon les spécialités. L'absence d'un tronc commun durant la L3 et le manque de progressivité dans la spécialisation peuvent avoir des conséquences négatives sur les réorientations.
 - Les difficultés énoncées dans la mise en œuvre des procédures d'évaluation des enseignements et le manque de synergie avec les dispositifs prévus par l'Université.

Recommandations pour l'établissement

La mention de licence de *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* apporte des connaissances et des compétences dans trois spécialités liées à l'intervention dans le domaine des activités physiques et sportives : une spécialité *Education et motricité* (EM), une spécialité *Activité physiques adaptée et santé* (APAS) et une spécialité *Entraînement sportif* (ES).

La formation s'insère dans l'offre académique, de façon adaptée du point de vue des objectifs et des contenus proposés, mais les efforts engagés en matière d'évaluation des enseignements devraient être poursuivis. En disposant d'outils plus opérationnels et/ou davantage mobilisés, l'équipe pédagogique serait plus armée pour apprécier la gestion du flux des étudiants, spécialité par spécialité (voire parcours), pour comprendre les raisons de l'échec de certains étudiants et pour mieux accompagner les cohortes concernées dans leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études. Les responsables de la formation devraient affiner et renforcer les dispositifs d'évaluation, en synergie avec les services de l'Université.

La mise en œuvre d'une progressivité de la spécialisation de la première à la troisième année de licence permettrait une entrée par étapes dans les logiques de filières, tout en conservant un tronc commun favorable à des réorientations éventuelles, soit dans les spécialités de masters professionnels ou de recherche proposés par l'Université Paris Descartes ou dans le cadre de co-habilitations.

Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : A
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



Observations de l'établissement



Licence Vague D

Demande : n° S3LI140006555

Domaine : Sciences humaines et sociales

Mention STAPS

Nous vous remercions d'avoir été sensible aux efforts que nous avons entrepris pour renforcer la cohérence de notre offre de formation, tout en cherchant à l'adapter au plus près des évolutions attendues.

A propos de l'aspect brutal de la spécialisation

Il semble que notre présentation n'ait pas assez mis en évidence le passage progressif de l'année de « fondation », à celle « d'approfondissement et de projet », à celle enfin de « spécialisation ».

♦ *Les contenus de formation* témoignent de cette considération croissante : de « Perspectives et découverte de trois milieux professionnels et métiers parmi les cinq proposés » en L1 (UE 24), au « Projet d'étude et professionnel » en L2 (UE 34 où les enseignements préfigurent un choix de spécialisation), à l'UE 44 de L2 (PPE) avec mise en stage et outils d'analyse dans un seul milieu.

♦ *L'accès à une spécialité de L3* est préparé en amont, tout en préservant des changements d'orientation. En effet, les règles qui définissent les parcours possibles des étudiants leur permettent de changer de milieu entre S3 et S4 et même à l'entrée en S5. La seule réserve concerne la spécialité ES dont le cahier des charges, défini par la fiche Rncp, précise des volumes horaires qui, pour être réalisables, incluent nécessairement ceux de L2. Le choix de cette spécialité est donc incompatible, sauf expérience avérée, avec une discontinuité de choix entre L2 et L3.

A propos de l'aspect tubulaire de la formation

Afin de répondre à cette observation, il nous paraît utile de distinguer deux types d'aspect considérés comme « tubulaire », pour lesquels nos remarques sont clairement distinctes :

- *Aspect tubulaire entre les spécialités*

♦ La qualification de tubulaire nous paraît relever d'une injonction paradoxale : comment répondre aux exigences liées à l'accès à des professions réglementées, tout en conservant aux étudiants la possibilité de visiter des chemins de traverse ? Et si oui, jusqu'à quel point de non retour ? C'est ce à quoi nous avons tenté de répondre.

♦ La qualification de tubulaire semble omettre la considération du tronc commun à l'ensemble de nos spécialités, sans lequel d'ailleurs il nous serait impossible d'organiser rationnellement la formation. A cet égard, ce tronc commun entre les spécialités est conséquent : il porte sur les APSA d'approfondissement et d'élargissement (soit un minimum de 140h en L3), auquel s'ajoute celui des compétences additionnelles (20h). D'ailleurs les étudiants ne s'y trompent pas : certains s'engagent sur deux spécialités de front, d'autres sur l'obtention d'une autre spécialité que celle déjà obtenue, pour laquelle ce tronc commun est reconnu par la commission des équivalences.

- *Aspect tubulaire des Staps*

Nous avons porté notre effort d'élaboration sur une offre de formation ouverte à d'autres voies, de la convention avec l'institut de formation en masso-kinésithérapie de la Pitié Salpêtrière, à la considération renforcée d'une orientation en licences professionnelles.



A propos des procédures d'évaluation des enseignements

Le fait de savoir cette difficulté largement partagée par d'autres composantes ne constitue ni un argument, ni une justification ; tout juste une maigre consolation. Peu ou mal considéré par les enquêtés, le suivi de l'évaluation des enseignements a également souffert de l'informatisation des inscriptions pédagogiques qui a supprimé le passage obligé des étudiants devant le secrétariat, lequel contribuait à les mobiliser sur cette question.

Nous ne partageons pas l'observation selon laquelle nous manquerions de synergie avec les dispositifs prévus par l'université. A cet égard, nous avons participé à cette procédure dès sa phase expérimentale, puis à toutes les années de mises en œuvre suivantes, selon la démarche prescrite et dans le respect des adaptations suggérées par composante. Et si le bilan s'avère négatif, notre collaboration a toujours été exemplaire. Afin de mieux répondre à cette exigence, nous venons de décider la mise en place d'un dispositif incitatif fort, couplé à l'inscription pédagogique en ligne et soutenu par le relais de représentants étudiants.

A propos du suivi de cohorte imprécis

Comme ce reproche, lié au manque d'indicateurs en matière d'insertion professionnelle et de poursuite d'études, est commun à toutes les licences de Paris Descartes, nous avons reçu des documents en juin 2012, peu de temps avant le dépôt de notre projet de maquette. Dans les années futures les suivis de cohortes et les enquêtes sur le devenir des étudiants diplômés et non diplômés seront plus développés au niveau de l'université. Au-delà de données quantitatives il sera possible d'analyser ces paramètres avec une plus grande précision. Avec l'enquête « devenir des étudiants de L3 », nous avons le sentiment de les avoir intégrés et déclinés selon les spécialités, avec les réserves qui s'imposent compte tenu de la variabilité des indicateurs, assortis de données complémentaires qui, certes ne sont pas propres à notre composante, mais dont la fiabilité nous a semblé garantie.

L'échelle entre l'affectation en crédits européens et le coefficient dont est doté chaque unité d'enseignement est remise en conformité avec l'arrêté – licence – du 1^{er} août 2011.